

Séance du 29 septembre 2011

Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Cédric LINDECKER. Tous les conseillers sont présents. Monsieur Wilfried QUICHANTE est secrétaire de séance.
Approbation du procès verbal de la séance du 30 juin 2011.

1. Adhésion de la commune de Chatillon sur Lison au SIEHL

Cette délibération annule et remplace celle du 30 juin 2011. Le texte a été réécrit à la demande du Syndicat des Eaux de la Haute-Loue mais cela ne change pas le sens de la décision du Conseil Municipal..
pour : 10/10

2. Aménagement de sécurité sur la RD 221 : devis

Monsieur le Maire présente trois devis pour la pose de barrières le long des trottoirs
Monsieur le Maire présente le projet d'aménagement de sécurité sur la RD 221 proposé par la société B.E.J.
Le Conseil Municipal, après avoir étudié ce devis et délibéré, décide de retenir la proposition de mission de maîtrise d'œuvre pour un montant de 2400 € H.T.pour :
10/10

3. Francas à Mamirolle : participation aux frais de fonctionnement

Monsieur le Maire présente le projet de convention de participation aux frais de fonctionnement des Francas. Ces frais étant supportés en totalité par la commune de Mamirolle, il est nécessaire de convenir des modalités de remboursement par les communes de La Chevillotte et de Le Gratteris.
L'exposé du Maire entendu et après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve cette convention qui prend effet au 1er janvier 2009 pour une durée de 3 ans renouvelable avec tacite reconduction et autorise Monsieur le Maire à la signer.
pour : 10/10

4. Elagage et broyage de ronces

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise MAGNIN pour l'élagage avec mise en tas des branchages en forêt (0.645 € HT le ml), et le broyage de ronces et friches sur 4 mètres de large et 500 mètres de long (580 € HT).
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir ce devis.
pour : 10/10

5. Station d'épuration : contrat d'assistance technique

Monsieur le Maire présente le renouvellement de contrat d'assistance technique pour la station d'épuration qui montre une augmentation de 136 € HT. De plus, un avenant est proposé pour le nettoyage des cuves (48 € HT).
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de renouveler le contrat d'assistance technique pour un montant de 3086 € HT, de retenir l'avenant précité et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces deux documents.
pour : 10/10

Informations :

Le vide grenier organisé par l'Amicale des parents d'élèves de Mamirolle est reconduit en 2012, date à leur convenance.
Le site internet de la commune sera mis en ligne à la fin du mois d'octobre

Vu pour être affiché le 30 septembre 2011, conformément aux prescriptions de l'article L.121-17 du Code des Communes